

QUESTIONS ET RÉPONSES

DEMANDE DE PROPOSITION (DP)

Numéro de référence : 1000152168

TITRE DU PROJET : **Campagne de marketing de sensibilisation à la cessation du tabac intitulée *Je te laisse / Break it Off* – Programme d'événements de marketing expérientiel**

Question 3:

Concernant l'appel de proposition en titre, au point 12.0 Exigences obligatoires, 12.2 critère 01 : Le soumissionnaire a élaboré, mis en œuvre et géré au moins deux programmes nationaux d'événement.....Lorsqu'on mentionne le soumissionnaire, est-ce que ça doit être obligatoirement l'agence ou si des membres de son personnel permanent, ont complété ce genre de mandats, ils permettent à l'agence de se qualifier?

Answer 3:

D'après la section 12.2, le soumissionnaire (eg. l'agence comme telle) doit avoir complété ce genre de mandat (a élaboré, mis en œuvre et géré au moins deux (2) programmes nationaux d'événements de marketing expérientiel) pour satisfaire aux exigences obligatoires et se qualifier.

Question 4:

Nous avons examiné avec intérêt la demande de proposition relative à *Je te quitte*, et vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre à la question suivante, car nous aimerions obtenir certaines précisions sur la section 2.1.1.

À la page 8 de la DP, la section 2.1.1., vi, dit (en partie) que l'entrepreneur sera tenu de :

- ii. Élaborer un programme de participation parallèle pour ceux qui sont incapables d'assister aux événements en personne.
- vi. Élaborer, à titre complémentaire, un programme, un concours ou d'autres façons innovatrices d'intégrer le contenu qui utilisent de multiples moyens de communication pour rejoindre les jeunes adultes fumeurs âgés de 20 à 24 ans, tout en étant lié aux événements, afin d'établir et de soutenir la sensibilisation à la campagne *Je te laisse*.

Nous nous demandons si vous voulez que nous utilisions les médias sociaux. Êtes-vous à la recherche d'une composante médias sociaux dans la réponse à cette DP, ou travaillez-vous déjà avec une agence de publicité numérique pour ce programme?

Answer 4:

Les médias sociaux peuvent faire partie du programme de participation parallèle, cependant, il ne s'agit pas d'une exigence obligatoire. Il n'y a pas d'agence digitale pour ce programme.